HK/AM **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DÉCRET N°2024- 0020 /PRES-TRANS/PM/MESRI/ MFPTPS /MEFP portant création d'emplois à l'École Polytechnique de Ouagadougou 🗸

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, PRÉSIDENT DU FASO, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VisacF0003/1 / 15/01/2024

la Constitution : Vu

la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ; VII

- le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023;
- le décret n°2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant Vu remaniement du Gouvernement ;
- le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant Vu attributions des membres du Gouvernement;
- la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016;
- la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des Vu catégories d'établissements publics ;
- le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT); -
- le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;
- le décret n°2017-1162/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 30 novembre 2017 Vu portant création de l'École Polytechnique de Ouagadougou;
- le décret n°2018-0207/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 26 mars 2018 portant approbation des statuts de l'École Polytechnique de Ouagadougou;
- le décret n°2023-0504/PRES-TRANS/PM/MESRI du 03 mai 2023 portant Vu organisation du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;
- les quatre (04) copies légalisées d'attestations d'inscription des enseignants-Vu chercheurs de l'École Polytechnique de Ouagadougou à la 45ème session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache

- pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 04 au 23 juillet 2023 ;
- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 05 janvier 2024;

DÉCRÈTE

- Article 1: Il est créé au titre de l'année 2023 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 45ème session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 04 au 23 juillet 2023, quatre (04) emplois de l'enseignement supérieur à l'École Polytechnique de Ouagadougou, repartis ainsi qu'il suit :
 - 1) un (01) emploi de maître de conférences en Combustion.
 - 2) trois (03) emplois de maître-assistant dont :
 - un (01) emploi en Informatique;
 - un (01) emploi en Phénomènes de Transfert et Energétique;
 - un (01) emploi en Mathématiques: Mathématiques appliquées.

Article 2: Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale et le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Article 3: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 15 janvier 2024

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

<u>Adjima THIOMBIANO</u>

Bassolma BAZIE

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Aboubakar NACANABO